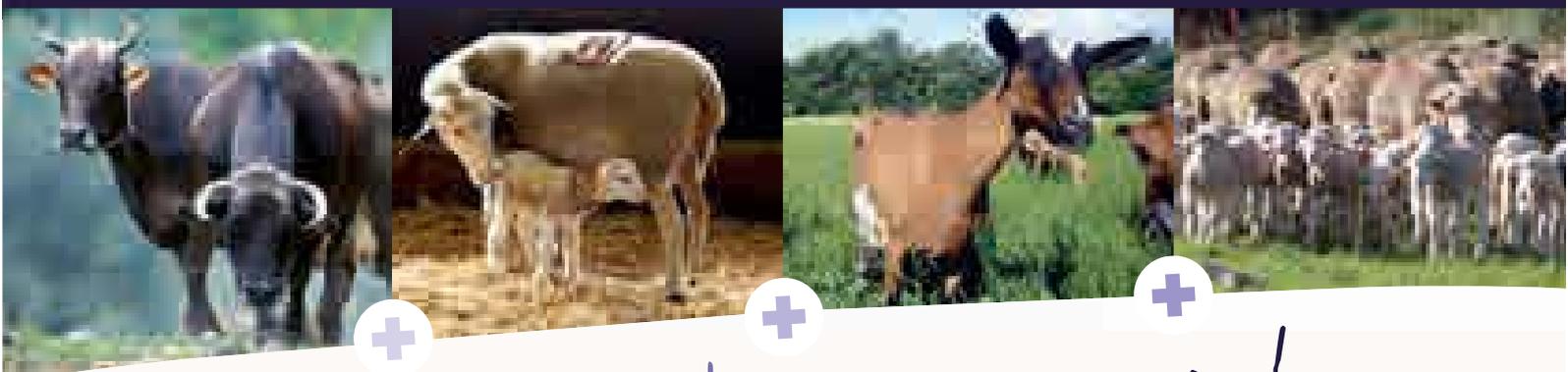


Santé des élevages

Provence-Alpes-Côte d'Azur

GDS 04 | GDS 05 | GDS 06 | GDS 13 | GDS 83 | **GDS 84** | FRGDS PACA



Comprendre pour agir!





Sommaire

VAUCLUSE - 84

- + Les actions du GDS pour les éleveurs adhérentsp.4-5
- + La surveillance de l'épididymite du bélierp.6-7
- + La tremblante ovine et caprinep.8-10
- + Le parasitisme ovin et caprin.....p.35-37
- + La gestion des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI)p.38-39
- + La prophylaxie des petits ruminantsp.40
- + Les tarifs de prophylaxiep.41-42
- + Les adresses utiles.....p.43

PACA

- + Les enjeux nationaux et évolution GDSp.11
- + CSSA et FMS : mutualisation et solidarité en action.....p.12-13
- + L'évolution du système sanitaire français : le nouveau défi des GDSp.14
- + La gestion du parasitisme - Les kits coprologiep.15-17
- + Les surveillances des maladies abortives.....p.18-21
- + Pourquoi vermifuger régulièrement les chiens de troupeau ?p.22-24
- + La fièvre Q ovine : quel niveau d'excrétion après mise-bas ?p.25
- + La vasectomie du bélier: un outil pour grouper l'agnelagep.26-27
- + La Besnoitiose bovine : vers la maîtrise de la maladiep.28-29
- + IBR : assainir maintenant pour anticiper les évolutions nationales de demainp.30-31
- + Une maladie émergente en Europe : la maladie de Schmallenbergp.32-33
- + L'acidose ruminale de la chèvre.....p.34

Conception: www.studiob-design.fr - **Impression:** Pure Impression sur papier PEFC (FCBA-08-008892) - Imprim'vert ®

Photos: Bovin 13, GDS 13, Maison de la Transhumance, Hervé Hôte, Syndicat Caprin 13, CORAM - F. Berthet, M. Peglion, P. Fabre, GDS 04, D-clic, B. Leterrier, L. Eon, P. Autef

Édito



Nous sommes heureux de vous adresser la deuxième édition de ce bulletin d'information spécifiquement sanitaire qui concerne à la fois les activités des GDS de la région PACA et nos activités départementales. Sa réalisation est possible grâce au soutien financier du Conseil Régional.

Nous y abordons pour chaque espèce tous les thèmes d'actualité.

Par l'intermédiaire de la Fédération Régionale des GDS PACA et aussi grâce à l'aide de notre

Conseil Général, il est possible pour nos adhérents de bénéficier de la prise en charge de toutes sortes d'analyses... N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.

Le sanitaire reste et restera une préoccupation majeure dans la conduite de nos troupeaux. Le GDS est là pour vous aider avec le soutien du Conseil Général et du Conseil Régional.

Le GDS a aussi besoin de vous, de votre implication, d'administrateurs qui soient motivés. La participation de tous nous est indispensable.

Le président et son conseil d'administration vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Jean-Jacques EXBRAYAT
Président du GDS 84

+ LE GDS 84

Son Conseil d'Administration

Président :

Jean-Jacques EXBRAYAT

Vice-Président :

Jean-Pierre JOUVE

Trésorier : Jean-Paul IMBALZANO

Secrétaire : Jean-Louis ARMAND

Ses membres :

Julien BONNET

Jean-Marie BOREL

Sébastien CONSTANTIN

Serge JOSSIER

Serge ROMAN

Guillaume VERMEIRE

Ses référents administratifs et techniques

Animatrice et responsable administrative :

Michèle BULOT-LANGLOIS

m.bulot-langlois@fr.oleane.com

Vétérinaire-conseil :

Jean-Luc CHAMPION

jlucchampion@yahoo.fr



Les actions du GDS 84 pour les éleveurs adhérents

+ POUR LES ÉLEVEURS OVINS, CAPRINS ET BOVINS



La surveillance des maladies

+ L'encadrement des prophylaxies

- Aide aux analyses, prises de sang, visites (GDS / Conseil Général / État)
- Visites d'achat des bovins
- Gestion de la part départementale des honoraires vétérinaires
- Relation avec l'administration

+ Les suivis (PASSE)

- Coprologies - Avortements
- Autres pathologies
- 👉 *avec prise en charge des analyses et conseils sur le diagnostic*

Les services disponibles

+ L'information, l'accompagnement et la mise en place de points de collecte des autocontrôles fromagers :

- Des tarifs préférentiels d'analyse grâce à l'aide du Conseil Général
- Un suivi proposé en cas de problème sanitaire

+ La mise en place d'un partenariat avec la société SARIA pour l'organisation de la collecte des déchets de soins vétérinaires (DASRI).

+ **L'information** pour une meilleure prévention : diffusion d'informations sanitaires en fonction de l'actualité et organisation de formations.

+ **Les conseils techniques** vétérinaires avec le vétérinaire conseil du GDS, Jean-Luc CHAMPION joignable par téléphone à la coopérative "Les Bergers du Soleil" (ex SOCAHP) au 04 92 61 45 00.

+ La mise en place **avec le Conseil Général** de plans d'aide : (**quelques exemples** : la gratuité des analyses IBR, la prise en charge : des analyses B. ovis, des autopsies, des recherches sérologiques avortements, des bactériologies sur le lait... avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental d'Avignon).

RAPPEL : dans tous les cas, il est indispensable au préalable de contacter le GDS pour la prise en charge des analyses vétérinaires.





+ POUR LES ÉLEVEURS BOVINS

+ La certification IBR

Permettre aux éleveurs bovins volontaires l'acquisition d'une appellation IBR pour leur assurer une garantie supplémentaire du statut de leur cheptel.

+ La certification VARRON

+ POUR LES ÉLEVEURS OVINS ET CAPRINS

- + **L'aide à la vaccination** contre les maladies abortives, l'utilisation de médecines alternatives et la réalisation de Pill tests.
- + **L'aide à la désinfection** des locaux d'élevage.
- + **L'aide à l'identification** pérenne des animaux (boucles).

+ POUR LES ÉLEVEURS OVINS

- + **Le programme volontaire** de résistance des béliers à la tremblante.
- + **La prise en charge** des frais de génotypes, le suivi des résultats.

+ POUR LES APICULTEURS

- + **La réception et gestion des enregistrements** des déclarations annuelles des ruchers des apiculteurs.





La surveillance de l'épididymite du bélier en Vaucluse



Le GDS de Vaucluse, grâce au financement des analyses par le Conseil Général, a pu maintenir une surveillance de l'épididymite du bélier (due à une infection par la bactérie *Brucella ovis*), d'un grand nombre de béliers du département. Le contrôle de chaque bélier, au moment de la prophylaxie est totalement gratuit pour les éleveurs.

+ UNE INFECTION VÉNÉRIENNE DU BÉLIER, CAUSE DE STÉRILITÉ

L'infection à *Brucella ovis*, responsable d'épididymite, est une cause majeure d'infertilité du bélier.

Cette infection entraîne généralement peu de signes cliniques généraux et peut passer inaperçue.

Il est donc essentiel de se focaliser sur l'examen de l'appareil génital. Elle provoque chez les béliers **une infection de l'appareil génital** notamment des **lésions unilatérales ou bilatérales de l'épididyme et des testicules** (modification de la consistance, nodules) mais aussi de la prostate et des vésicules séminales qui produisent le liquide spermatique et parfois aussi des ganglions lymphatiques locaux. Un risque **de moindre fertilité (faible concentration du sperme en spermatozoïdes et augmentation du taux de spermatozoïdes anormaux)** des béliers est à craindre.

Un bélier infecté excrétera, par intermittence, dans sa semence la bactérie *B. ovis*, à l'origine de l'infection de béliers sains.

La transmission peut être :

- + **directe** entre béliers, par voie sexuelle ou par contact oral avec l'urine infectée.
- + **indirecte** au moment de la lutte par saillies successives d'une même brebis par des béliers de statut différent.

Un trop grand nombre de béliers infectés dans un troupeau risque d'avoir des conséquences sur le taux de fertilité du troupeau et par conséquent sur le nombre d'agneaux à naître.

Le dépistage de cette maladie se fait par sérologie (prise de sang).

+ RÉSULTATS DU DÉPISTAGE 2012

Pour cette campagne (Automne 2011-Printemps 2012), **397 béliers** répartis dans **42 troupeaux ovins** ont été dépistés. Le nombre moyen de béliers dépistés par élevage est de 9 à 10.

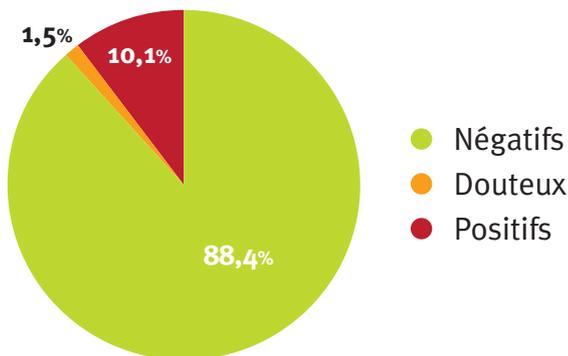
7 troupeaux sur les 42 testés ont eu des béliers positifs soit **17% de troupeaux infectés**.

Ces troupeaux infectés avaient en moyenne 20 béliers par troupeau et le taux d'infection dans ces troupeaux était de 28% de béliers positifs.

Globalement le taux de positivité des béliers dans le Vaucluse est de 10%.

Les résultats sont quasi identiques à ceux de l'an passé (21% de troupeaux infectés et 9% de béliers positifs).

Concernant les 40 béliers positifs dépistés : 8 le sont faiblement, 25 moyennement et 7 très fortement.



Les béliers positifs méritent de subir une palpation testiculaire.

Les douteux dans les troupeaux négatifs doivent être considérés comme négatifs

Dans les troupeaux non infectés, les béliers séronégatifs sont bien indemnes d'épididymite contagieuse due à *Brucella ovis*.

+ COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS RÉGIONAUX

Département	Elevages dépistés	Béliers dépistés	% négatifs	% douteux	% positifs	% élevages infectés
04	385	2879	95,9%	1,4%	2,7%	6%
05	471	2903	93%	3%	3,5%	6,6%
13	119	2916	82%	4%	14%	41%
83	149	975	85,5%	4,5%	10%	17%
84	42	397	88,4%	1,5%	10,1%	17%

Les départements du Sud sont plus infectés, en particulier les Bouches du Rhône.

Dans les élevages infectés, le pourcentage de positivité est de **28%** dans le Var, **28 %** dans le Vaucluse et **30%** dans les Bouches-du-Rhône.



On observe que les troupeaux de grande taille qui comptent beaucoup de béliers ont tendance à avoir un nombre important de béliers infectés. C'est donc dans ces troupeaux que la situation est préoccupante et qu'il faut trouver des solutions pour enrayer l'infection.

+ EXPÉRIMENTATION BRUCELLA OVIS

Pour tenter de prédire si un bélier séropositif en *Brucella ovis* présente un fort risque d'infertilité, la FRGDS et les GDS de PACA, en partenariat avec l'Ecole Vétérinaire de Toulouse et l'ANSES d'Alfort, ont mis en place une étude portant sur environ 220 béliers issus d'une douzaine de troupeaux infectés provenant du 13, 04, 83 et 84.

L'objectif de l'étude est d'évaluer dans les troupeaux infectés, la relation entre le taux l'infection des béliers, leur fertilité (examen de la semence) et leur pouvoir contaminant (excrétion de *B. ovis* dans le sperme). Les résultats de cette étude seront présentés à notre prochaine Assemblée Générale.

Jean-Luc CHAMPION
vétérinaire conseil GDS 84 - 04 - 83



La tremblante ovine et caprine



Cette maladie ancienne (décrite pour la 1^{re} fois en 1732), due à un Prion (protéine infectieuse) provoque une Encéphalopathie Spongiforme Transmissible ou EST.

+ 3 TYPES D'E.S.T CHEZ LES OVINS ET CAPRINS

+ La tremblante classique

Est due au Prion appelé PrP Sc

Surtout connue chez les ovins, elle provoque une maladie touchant préférentiellement les jeunes adultes (d'un an à 3-4 ans) conduisant inéluctablement à la mort de l'animal : les signes cliniques sont des troubles locomoteurs progressifs aboutissant à la chute de l'animal incapable de se relever, du prurit intense (démangeaisons : l'animal se gratte sans présence de parasites externes) et parfois des tremblements (surtout de la tête).

C'est une maladie contagieuse avec une prédisposition génétique maintenant bien connue chez les ovins d'où les génotypes réalisés dans de nombreuses races: le gène ARR est un gène de résistance, ARQ un gène de sensibilité et VRQ d'hypersensibilité à la tremblante classique.

Dans les races sensibles, ce travail de génotypage des animaux a permis de diminuer massivement la maladie. N'est apparemment pas transmissible à l'Homme.

+ La tremblante atypique

Découverte récemment (en Norvège en 1998). Est due au Prion NOR 98

Cette maladie est très peu contagieuse, touche des animaux âgés, avec peu de signes cliniques ; c'est pourquoi elle est essentiellement diagnostiquée par les analyses effectuées à l'abattoir ou équarrissage (cf. plus loin). Ne paraît pas transmissible à l'Homme.

+ L'ESB ovine ou caprine

Est due au Prion de l'ESB ou vache folle.

Par contre 1 seul cas d'ESB caprine et 4 suspicions ovines (non confirmées) ont été découverts il y a une dizaine d'années (suspicion probable d'alimentation polluée à l'époque par des farines animales) ; cette maladie est effectivement potentiellement dangereuse pour l'Homme (maladie du Variant de CREUTZFELDT- JAKOB).

Elle est donc très exceptionnelle et non diagnostiquée depuis une dizaine d'années malgré les surveillances effectuées.

+ Dispositif de surveillance

2 types de surveillance ont été mis en place :

- + Une surveillance passive des cas cliniques (maladie réputée contagieuse avec obligation pour le vétérinaire sanitaire de réaliser des prélèvements en cas de suspicion).
- + Une surveillance active avec des tests effectués sur le cerveau des animaux âgés de plus de 18 mois à l'abattoir et à l'équarrissage.

+ RÉSULTATS DES ANALYSES (DE 2002 A 2011)

+ Chez les Caprins

Sur ces 10 dernières années (2002-2011), 4 cas seulement ont été dépistés par la surveillance clinique.

423 658 tests ont été effectués à l'abattoir et 390 249 à l'équarrissage : au total 89 cas sur les 813 907 tests réalisés ont été dépistés soit environ 1 cas pour 10 000

animaux avec 7 fois plus de cas dépistés à l'équarrissage qu'à l'abattoir.

Entre 2002 et 2008, sur les 57 cas dépistés, 35 étaient de la tremblante classique et 22 de la tremblante atypique.

Ces 2 dernières années (2010 et 2011), sur les 12 cas dépistés, 1 seul était de la tremblante classique et 11 de la tremblante atypique !

L'espèce caprine paraît très peu sensible à cette maladie.

+ Chez les Ovins

Les résultats du nombre de cas dépistés par les différents dispositifs de surveillance et selon 3 périodes sont présentés **dans le tableau ci-dessous**.

La surveillance clinique montre une diminution massive des cas cliniques sur ces 10 ans, due principalement aux génotypages effectués dans les races sensibles et à l'abattage dans les troupeaux fortement contaminés de tremblante classique.

Période	Surveillance clinique	Tests abattoir	Nombre tests	% Positifs Abattoirs	Tests équarrissage positifs	Nombre tests	% Positifs Equarrissage
2002 à 2005	178	112	103366	0,1%	220	71126	0,3%
2006 et 2007	16	170	346423	0,05%	487	494569	0,1%
2008 à 2011	5	22	43561	0,05%	133	229851	0,06%



(fig 1)

La tremblante ovine et caprine

A noter également le nombre impressionnant de tests effectués en 2006 et 2007 (après la découverte du cas d'ESB caprine et des 4 suspicions ovines).

Les résultats des dernières années montrent un taux de positivité de l'ordre de 1 cas pour 2000 ovins testés.

+ Tremblante classique et tremblante atypique :

le tableau suivant indique le nombre de cas respectifs de ces 2 types de tremblante :

Périodes	Total cas	Tremblante classique	Tremblante atypique	% atypiques / nb. total de cas
2002 - 2005	283	220	63	22%
2006 - 2008	677	279	398	59%
2010 - 2011	58	7	51	88%

Le nombre important de cas en 2006-2008 est lié au nombre impressionnant de tests effectués durant cette période !

Le plus important dans ce tableau est la proportion grandissante (en %) de cas de tremblante atypique : cela est dû en partie au test utilisé plus performant dans la recherche de ce type de Prion et aussi à la diminution massive de cas de tremblante classique.

A noter que la tremblante atypique ne présente pas de réels dangers pour les troupeaux car, en général, il y a 1 cas (voire 2 exceptionnellement) par troupeau atteint, et cela touche surtout des animaux

âgés, donc aucune répercussion économique dans le troupeau, de plus à ce jour, cette souche de prion ne paraît pas naturellement transmissible à l'Homme. Enfin, la résistance génétique à cette tremblante atypique est différente de celle de la tremblante classique.

+ LA RÉGLEMENTATION

Un nouvel Arrêté Ministériel du 2 Juillet 2009 fixe les mesures de police sanitaire relatives aux encéphalopathies spongiformes transmissibles ovines et caprines.

Auparavant, la tremblante atypique n'était pas différenciée de la tremblante classique, d'où les 9 cas de tremblante atypique dépistés en 2006 dans notre région PACA (par les tests à l'abattoir ou à l'équarrissage) ayant abouti à 10 000 génotypages inutiles et à l'abattage d'environ 5000 ovins pour rien.

C'est pourquoi ce nouvel arrêté différenciant les 2 types de tremblante (classique et atypique) est préférable, mais, alors que l'on peut comprendre et même être favorable à ce que des recherches soient faites sur la tremblante atypique (dépistage systématique à l'abattoir et à l'équarrissage des animaux âgés de plus de 18 mois dans ces troupeaux), le fait de les mettre sous arrêté d'infection entraîne des mesures coercitives (parfois difficiles selon la nature de la conduite du troupeau ou de sa commercialisation) qui paraissent disproportionnées par rapport à la dangerosité de cette maladie peu ou pas contagieuse et dont les risques pour l'Homme ne sont pas actuellement avérés. C'est effectivement le cas pour un éleveur ovin du département touché par ce problème !

Jean-Luc CHAMPION
vétérinaire conseil GDS 84 - 04 - 83

Une nouvelle **politique sanitaire**



Avec la publication de 5 décrets fin juin, se clôt le cycle de rénovation de la politique sanitaire française ouverte en 2009 avec les États Généraux du Sanitaire et de nouveaux "outils" sont mis en place. Dans ce nouveau dispositif, le réseau des GDS voit son rôle et ses missions renforcés et accrus.



Adapter ce qui a fait ses preuves aux nouveaux enjeux, changer ce qui doit l'être : tel était l'objectif recherché dans les débats de 2009. Ainsi, l'accroissement des risques liés à la libéralisation des échanges et au réchauffement climatique a conduit à une nouvelle approche plus souple de l'action sanitaire fondée sur une classification des dangers selon leur gravité et leur dangerosité, les plus importants restant naturellement de la responsabilité de l'Etat. Ainsi, une politique de surveillance épidémiologique renforcée a-t-elle été mise en place.



Dans le cadre de cette nouvelle politique, les GDS deviennent, dans le domaine animal, et plus encore qu'hier les interlocuteurs privilégiés de l'Administration et les "chefs d'orchestre" de l'action professionnelle. Tout en maintenant un réseau de terrain de proximité au travers des GDS départementaux, la Fédération Régionale devient l'Organisme à Vocation Sanitaire unique délégataire de missions de service public pour toutes les espèces. Naturellement, les GDS continueront d'agir aux côtés des éleveurs dans la lutte contre les maladies économiques ou commerciales (IBR, BVD, ...). Par ailleurs, la FRGDS pilotera au sein d'une Association Sanitaire Régionale, l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires animaux, avec comme objectif de renforcer la sécurité sanitaire.

C'est ainsi qu'en PACA certainement, une attention toute particulière sera portée, par la Fédération Régionale et tous ses partenaires, aux risques liés à la transhumance ou, plus largement, aux dangers qui menacent les petits ruminants, tout en minimisant les coûts par la recherche d'économies d'échelle.

Cette approche globale qui renforcera l'efficacité de l'action de chacun permettra également une maîtrise des coûts par la recherche de synergies et d'économies d'échelle.

Une page nouvelle s'ouvre devant les éleveurs et leurs organisations sanitaires ; il vous appartient de l'écrire tous ensemble.

Michel COMBES
président de GDS France





Caisse Solidarité Santé Animale (CSSA) Fonds Mutualisation Sanitaire (FMS) : Mutualisation et solidarité en action

Les maladies animales, réglementées ou non ont un impact économique qui peut être important sur les élevages. Dès leur création les GDS ont mis en place des caisses mutualistes permettant d'aider les éleveurs en difficulté suite à des problèmes sanitaires. De nouveaux dispositifs sont apparus ces dernières années.



+ AGIR EN COMPLÉMENT DES AIDES PUBLIQUES

L'Etat et l'Europe indemnisent les éleveurs touchés par des maladies réglementées pour les **pertes liées à l'application de la police sanitaire** (brucellose, tuberculose, tremblante...) et parfois pour la mortalité. Les GDS se sont donc mobilisés pour aider les éleveurs à faire face aux autres pertes, sans vouloir couvrir l'intégralité des dommages subis.

+ CSSA, UN DISPOSITIF AUTONOME

En 2007, constatant que les pertes dues à la Fièvre Catarrhale Ovine clinique étaient élevées et mal indemnisées, les GDS ont constitué la Caisse de Solidarité Santé Animale (CSSA) sur la base d'une cotisation à l'animal, appelée à l'échelle nationale, pour couvrir une partie des **pertes sanitaires**. Ce dispositif fait **partie intégrante des GDS**, les règles et montants d'indemnisation sont décidés par le conseil d'administration de GDS France.

En 2010, le règlement de la CSSA a été modifié diversifiant ces possibilités d'intervention en constituant 4 sections :

+ **“Réserve”** : pertes sanitaires liées au passage de maladies de la liste OIE* (FCO...)



- + **“Intervention”** : actions sanitaires concernant des maladies d'intérêt national (pourrait concerner Schmallenberg)
- + **“Etude et Recherche”** : soutien à des programmes de recherche ou d'étude concernant la santé animale (BVD, besnoitiose...)
- + **“Régionale”** (CRSSA**) : actions relevant des compétences de la CSSA mais pour des maladies d'intérêt régional (Etude sur *B. ovis*)

La FRGDS, gestionnaire de la CRSSA fixe le montant de la part régionale de la cotisation. Depuis la création de cette caisse, les administrateurs de la FRGDS n'ont pas jugé opportun de collecter une cotisation spécifique.



⊕ **FMS, SYNERGIE
ÉLEVEUR /
ÉTAT / EUROPE**

Dans le cadre de la PAC, les Etats et l'Europe ont décidé d'apporter une aide aux éleveurs subissant des **pertes économiques liées au blocage des exploitations** (essentiellement l'interdiction de mouvement des animaux). Ces aides font l'objet **d'une intervention conjointe de fonds publics et de fonds de mutualisation professionnels**. Les fonds publics couvrent 65 % des indemnités versées, les 35% restants provenant des cotisations des éleveurs.

Les GDS qui disposaient déjà du fonds Fièvre Aphteuse ont décidé d'élargir la liste des maladies éligibles pour créer le **Fonds de Mutualisation Sanitaire (FMS)**. L'appel de cotisation et la gestion des dossiers d'indemnisation sont gérés par les **GDS qui représentent le FMS** dans les départements.

* *OIE : Office International des Epizooties*

** *CRSSA : Caisse Régionale Solidarité Santé Animale*

Nicolas CORBOZ
FRGDS PACA



L'évolution du système sanitaire Français : le nouveau défi des GDS



Depuis juillet 2012, le réseau "FRGDS - GDS" est reconnu par l'Etat comme l'interlocuteur régional en santé animale (OVS). L'évolution de ce statut constitue une véritable révolution pour nos associations.

+ ÉLARGISSEMENT DES MISSIONS DES GDS

Par souci d'économie, l'Etat a souhaité partager la responsabilité de la surveillance sanitaire avec les acteurs professionnels. Certaines missions jusqu' alors effectuées par les services vétérinaires (DDPP) vont être déléguées aux GDS.

Une majorité des GDS assume déjà la gestion de la prophylaxie des ruminants et l'édition des cartes vertes (ASDA) pour les bovins. Dans les mois qui viennent ces délégations seront généralisées et étendues à de nouvelles espèces.

La FRGDS deviendra l'interlocuteur régional des services de l'Etat : elle sera l'OVS Santé Animale au niveau régional (voir encadré). Elle sera chargée de la définition de la politique de maîtrise des dangers sanitaires. Pour sa mise en œuvre, elle s'appuiera sur les organismes sanitaires reconnus : les GDS.

+ UN RENFORCEMENT DE L'ÉCHELON RÉGIONAL

En complément des organismes techniques (FRGDS, GDS...), une nouvelle instance regroupera l'ensemble des acteurs des filières agricoles : **le Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale** qui sera présidé par le Préfet de Région. Il sera consulté sur les moyens mis en œuvre pour la prévention et la lutte contre les maladies réglementées ainsi que sur des actions collectives volontaires sur des maladies d'intérêt régional (Epididymite contagieuse du bélier, Besnoitiose...).

Témoignage de M-P Callet (GDS 13), élue au CA de GDS France

Face à ces évolutions qui doivent se mettre en place dans les 5 années à venir, vos représentants s'impliquent et se mobilisent. Nous tenons à conserver la proximité avec les éleveurs et à maîtriser les coûts liés aux nouvelles missions. Le maintien des actions volontaires au service des éleveurs qui ont constituées jusqu'aujourd'hui l'essentiel de notre travail nous semble également indispensable.

Un Organisme à Vocation Sanitaire Santé Animale c'est une organisation professionnelle (association, coopérative, syndicat)

- + Reconnue par l'Etat
- + Dont l'objet principal est la défense et l'amélioration de l'état sanitaire de l'ensemble des espèces animales
- + Indépendante des intérêts économiques de ses membres
- + Qui reçoit des missions confiées par l'Etat
 - + gestion des prophylaxies
 - + édition des ASDA
 - + surveillance des maladies émergentes

Nicolas Corboz - FRGDS PACA

La gestion du parasitisme

D'abord expérimentée auprès des éleveurs en agriculture biologique, l'action "Gestion du parasitisme" a été étendue à l'ensemble des éleveurs volontaires en 2011. A cette occasion, un kit de prélèvement gratuit pour l'éleveur a été mis en place. Un bilan de cette action est dressé après un an de fonctionnement.

+ LE KIT COPROLOGIE

Le kit contient le nécessaire pour la réalisation des prélèvements et leur envoi au laboratoire. Une fiche navette accompagne le kit et permet de mentionner le vétérinaire destinataire des résultats qui réalisera les interprétations. Elle permet également de recueillir des informations sur les catégories d'animaux qui composent les lots de prélèvements. **Deux lots d'analyse par éleveur et par an** sont pris en charge par la FRGDS : **80% du coût est financé par le Conseil Régional et 20% par les GDS.**

Ces kits sont utilisés dans les Alpes de Haute Provence, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes et les Bouches du Rhône. Le Var et le Vaucluse ont déjà mis en place des actions similaires avec l'aide de leurs Conseils Généraux. Les résultats de ces départements ont cependant été intégrés à la synthèse régionale.

Vous pouvez vous procurer ce kit par l'intermédiaire de votre vétérinaire ou du GDS.

+ BILAN DE LA CAMPAGNE 2011

Bien que l'action soit ouverte à toutes les espèces, ce sont surtout les éleveurs ovins et caprins qui y ont participé.

Les seuils d'interprétation des analyses coprologiques sont récapitulés dans le tableau suivant :

NB : Dans tous les cas, la lecture des résultats par votre vétérinaire est essentielle.

Nb. d'œufs par g de fécès	Degré d'infestation			
	Faible +	Moyen ++	Fort +++	Massif ++++
Strongles digestifs	0 à 300	300 à 1000	1000 à 3000	> 3000
Strongles pulmonaires	0 à 100	100 à 300	300 à 500	> 500
Petite douve (Dicrocoelium)	0 à 100	100 à 300	300 à 700	> 700
Grande douve (Fasciola)	Danger quel que soit le taux			
Moniezia ou Tenia	Absence ou présence			

+ Chez les ovins :

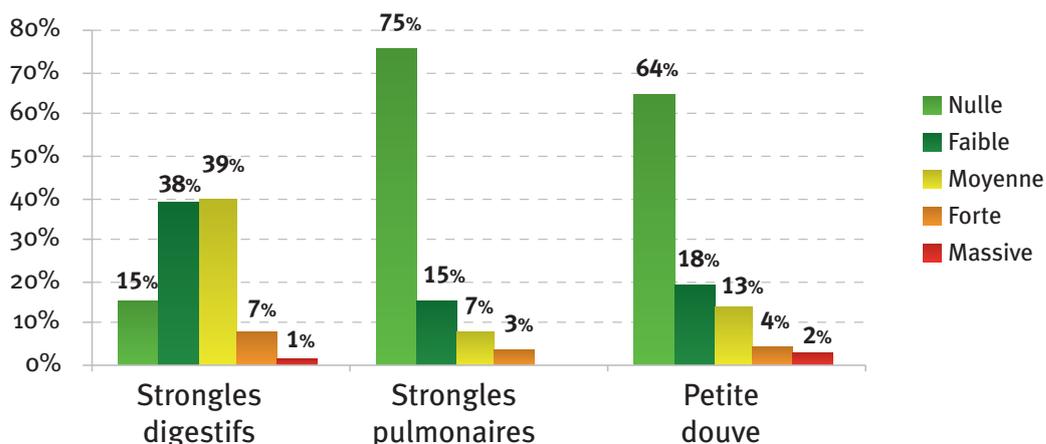
+ **Les strongles digestifs** sont les parasites les plus fréquemment rencontrés. Pour seulement 15% des lots, les analyses sont négatives et près de la moitié des lots sont moyennement à massivement infestés.

39% des lots ont un degré moyen d'infestation : pour ces animaux, le traitement est à raisonner en fonction de différents facteurs (saison, stade physiologique, état des animaux...).

+ **Les strongles pulmonaires** sont moins fréquents : pour 75% des lots, les analyses sont négatives.

+ **La petite douve** ne touche que 36% des lots mais la proportion d'élevages moyennement à massivement touchés est non négligeable (19% des lots).

Répartition des troupeaux ovins selon leur degré d'infestation parasitaire



+ Chez les caprins :

Le nombre d'analyses en caprin est plus faible mais quelques tendances peuvent être dégagées :

- + **Strongles digestifs** : A la différence des ovins, les caprins sont très peu touchés par les strongles digestifs (37% des lots ont des analyses négatives et 33% des lots sont faiblement infestés).
- + **Strongles pulmonaires** : En revanche, ils sont plus sensibles que les ovins aux strongles pulmonaires puisque 39% des lots sont moyennement à massivement infestés (contre 10% chez les ovins).
- + **Petite douve** : elle touche très rarement les caprins : 92% des analyses sont négatives.

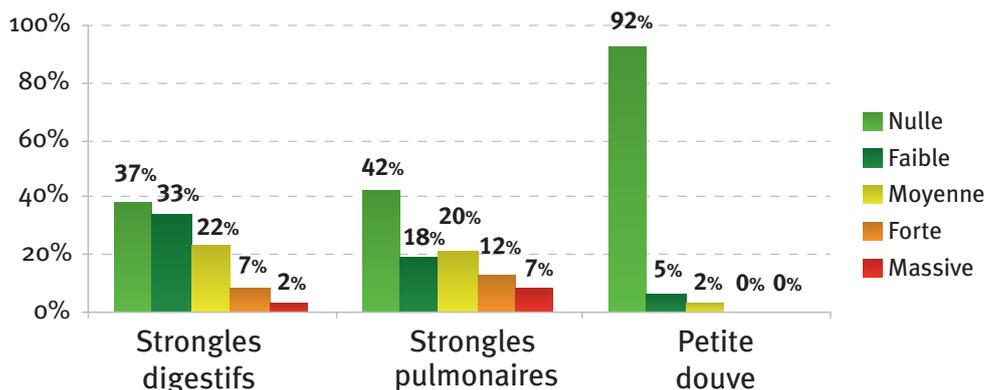
Les ovins sont davantage sensibles aux strongles digestifs et à la petite douve, alors que les caprins sont plus sensibles aux strongles pulmonaires.

+ Chez les bovins :

Etant donné le faible nombre d'analyses en bovin, il est impossible de pouvoir dresser des tendances régionales. Néanmoins il a été constaté que **toutes les analyses sont négatives en strongles pulmonaires** et que **les niveaux d'infestation en strongles gastro-intestinaux sont très bas**.

Pour la petite douve seulement 7 lots sont faiblement infestés (tous les lots touchés sont des lots d'animaux adultes).

Répartition des troupeaux caprins selon leur degré d'infestation parasitaire



Du paramphistome a également été mis en évidence dans 2 lots de bovins.

Globalement, le niveau de parasitisme dans la région est modéré : pour l'ensemble des parasites, les infestations fortes et massives ne représentent qu'une petite proportion des échantillons analysés.

+ INFLUENCE DE LA SAISON

Le nombre d'analyses relevant des niveaux d'infestations moyens à massifs est plus élevé en hiver (de Novembre à Décembre). On suppose que ces niveaux élevés sont issus d'une contamination lors du pâturage d'automne, voire même du printemps précédent.

On observe également un pic en Mars/Avril qui s'expliquerait par des contaminations automnales, décelées seulement au printemps suivant, les éleveurs ayant tardé à réaliser des coprologies.

+ A quelle période réaliser des analyses coprologiques ?

+ **En préventif** : Les contaminations par les larves infestantes ayant lieu pendant la saison de pâturage, une analyse **avant l'entrée en bergerie en Novembre-Décembre** permet de contrôler le niveau d'infestation des animaux, et éventuellement envisager un traitement. Pour certains systèmes d'élevage dans lesquels les animaux passent l'hiver en bergerie, cette période présente également l'avantage de limiter les recontaminations.

Une deuxième coprologie de surveillance peut également être réalisée **début juin, après la mise à l'herbe** afin de s'assurer que de nouvelles infestations n'ont pas



Kit d'analyses coprologiques

eu lieu et, le cas échéant, pouvoir traiter avant la montée en estive.

+ **En curatif** : une analyse coprologique peut aussi être utile en cas de dégradation de l'état des animaux ou en cas de suspicion d'infestation. La coprologie permet alors de confirmer le diagnostic ; le vétérinaire pourra ajuster le traitement en fonction du niveau d'infestation.

Un objectif : une gestion raisonnée du parasitisme en évitant les traitements systématiques.

Cet état des lieux met en avant une bonne gestion du parasitisme par les éleveurs et les vétérinaires. Elle est facilitée par des conditions d'élevage peu propices au développement des parasites : élevages extensifs et climat méditerranéen.

L'utilisation des kits coprologie devrait permettre de limiter l'utilisation d'antiparasitaires aux seuls animaux le nécessitant.

**Marceline PEGLION, Nicolas CORBOZ -
FRGDS PACA**





Les Surveillances des maladies abortives



En complément de la recherche de la Brucellose, prévue dans le cadre de la surveillance réglementaire, la FRGDS et les GDS, avec l'aide financière du conseil régional PACA et de certains Conseils Généraux (13, 83 et 84), proposent un diagnostic complémentaire des principales maladies abortives : le PASSE avortement. Une synthèse des résultats par la FRGDS permet de connaître les causes d'avortement majeures et de faire évoluer les protocoles de diagnostic.

En 2011, **256** recherches des causes d'avortement ont été réalisées dans **237** élevages de la région.

138 élevages ovins ont fait appel à un diagnostic avortement, **98** élevages bovins et seulement **16** élevages caprins (certains élevages ont connus plusieurs épisodes d'avortement dans l'année).

Peu d'élevages des départements du 13 et du 06 ont sollicité un diagnostic avortement.

+ DIFFÉRENTS TYPES D'ANALYSES

En fonction des prélèvements faits, et des maladies recherchées, différentes méthodes d'analyses peuvent être mises en oeuvre :

+ **La bactériologie (sur avorton et placenta)** : garanti un diagnostic de la Salmonellose et une suspicion de Chlamydie et Fièvre Q (sans pouvoir différencier ces deux maladies). Ce diagnostic est direct par la mise en évidence du microbe.

+ **La sérologie (sur prise de sang)** : Elle permet de diagnostiquer la Salmonellose, la Fièvre Q, la Chlamydie et la Toxoplasmose. On recherche la présence d'anticorps contre la maladie. A noter qu'un résultat positif n'est pas forcément le signe du passage récent de la maladie (sauf pour la Salmonellose). : il permet surtout de confirmer le contact de l'animal avec la maladie (d'où la présence d'anticorps) mais sans pouvoir dire si ce contact

est récent ou non et si la maladie est réellement à l'origine de l'avortement.

+ **La PCR (sur avorton, placenta ou écouvillon vaginal)** : cette technique est très sensible et basée sur la recherche de l'ADN du pathogène. Elle permet de savoir si l'animal testé est porteur de l'agent pathogène responsable de la maladie. Un résultat positif est donc plus facilement interprétable dans la mesure où il est quantifié. En plus de la Fièvre Q, de la Chlamydie et de la Toxoplasmose, elle permet de dépister la Pestivirose (Border Disease). En revanche, la salmonellose n'est pas recherchée actuellement en routine par cette méthode.

Surveillance Brucellose

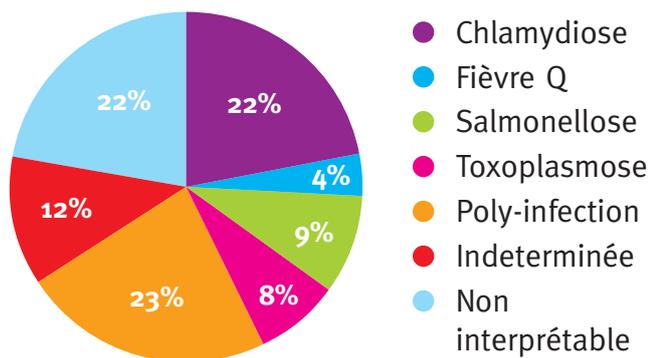
*Depuis 2003, la France n'avait plus eu de cas de Brucellose. En 2012, deux foyers de Brucellose bovine ont été détectés : un dans le Nord-Pas de Calais suite à des achats en Belgique, un en Haute-Savoie lié probablement à une résurgence de Brucellose ancienne (ce dernier cas est dû à *Brucella melitensis*, la brucellose classique des petits ruminants et a été à l'origine d'un cas d'infection humaine).*

La surveillance de la Brucellose reste indispensable, et nécessite déclaration et analyse des avortements !

+ AVORTEMENTS OVINS

Les méthodes de diagnostic utilisées sont basées principalement sur la bactériologie et la sérologie.

Répartition des causes abortives dans les cheptels ovins d'après 86 analyses sérologiques



Il est impossible d'aboutir à un diagnostic de certitude dans de nombreux cas : 12% des analyses sont négatives pour toutes les maladies dépistées et dans 45% des cas les résultats ne permettent pas d'identifier précisément un agent pathogène (22% de résultats non interprétables et 23% de poly-infections).

+ La Chlamydirose : première cause d'avortement

Parmi les mono-infections, la Chlamydirose est de loin la cause abortive principale (22% des avortements), suivie par la Salmonellose puis la Toxoplasmose.

Les poly-infections représentent près d'un quart des causes abortives et ce sont souvent deux maladies associées. La Chlamydirose est dans ce cas également la pathologie la plus fréquente : elle est impliquée dans 60% des poly-infections. On retrouve de la Fièvre Q dans 55% des poly-infections alors qu'elle n'est impliquée comme cause directe que dans 4% des avortements à mono-infection : il est donc

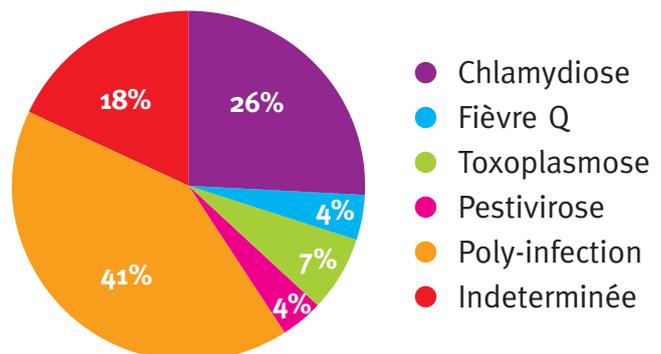
très probable que la fièvre Q circule à bas bruit dans de nombreux cheptels sans pour autant causer d'avortements.

La Chlamydirose, seule ou associée à d'autres maladies, et la Salmonellose, sont les causes principales d'avortement en élevage ovin dans la région.

+ La PCR : plus de précision dans le diagnostic

En plus d'une sérologie, des analyses PCR sur écouvillons vaginaux ont été réalisées dans 27 cas.

Répartition des causes abortives dans les cheptels ovins d'après 27 analyses PCR



La PCR met en évidence directement l'agent pathogène, malgré tout, un certain nombre de cas restent indéterminés (18%), probablement du fait que cette analyse ne détecte pas la Salmonellose en routine. En dépit d'un plus faible nombre d'échantillons analysés, la Chlamydirose reste la cause prédominante d'avortement. Elle est également toujours présente dans les cas de poly-infections. La Pestivirus est quant à elle rarement une cause d'avortement en mono-infection (4%), en revanche, on la retrouve souvent associée à une autre maladie (poly-infection). C'est donc une cause d'avortement non négligeable, qui n'est pas détectée par la sérologie.

Enfin, ces résultats nous permettent de confirmer que **la Fièvre Q est une maladie qui circule dans les élevages de la région, mais qu'elle est rarement à l'origine d'avortements (4%) chez les ovins.**

L'association PCR + Sérologie permet d'affiner le diagnostic et de diminuer le nombre d'avortements à cause indéterminée.

+ **Saisonnalité des avortements**

La répartition des avortements au cours de l'année correspond aux deux périodes principales d'agnelage dans la région, c'est-à-dire à l'automne et la fin d'hiver - début du printemps. Cependant, on remarque que les mois de Janvier, Février et Mars cumulent 67% des avortements recensés sur l'année 2011, tandis que les mois de Septembre, Octobre et Novembre ne comptabilisent que 19% des avortements.

Deux hypothèses peuvent être formulées suite à cette observation :

- + Un déroulement des agnelages plus difficile en hiver/printemps, en lien avec les pratiques d'élevage. En effet, dans un grand nombre d'exploitations de la région, les mises-bas se font en bâtiment durant cette période, ce qui pourrait être à l'origine d'une circulation de l'infection facilitée.
- + Une moindre détection et déclaration des avortements en alpage.

+ **AVORTEMENTS CAPRINS**

Le nombre limité d'épisodes abortifs analysés rend impossible la généralisation des résultats (16 élevages). On peut cependant constater que la sérologie permet rarement de conclure sur la cause abortive : il y a une forte proportion d'animaux séronégatifs.

La Chlamydie et la Fièvre Q sont les pathologies pour lesquelles on observe le plus d'animaux positifs, en revanche il y a très peu d'analyses positives en Toxoplasmose et Salmonellose.

Globalement, les avortements en caprins sont moins fréquents.

+ **AVORTEMENTS BOVINS**

Dans la quasi-totalité des cas, les analyses lors d'avortements bovins portent uniquement sur l'animal avorté. De plus, l'analyse se fait généralement dans les heures qui suivent l'avortement et la séroconversion de l'animal n'a pas forcément eu lieu. Le diagnostic de la cause abortive est donc difficile. Pour améliorer le diagnostic, il serait préférable de réaliser deux prélèvements à quelques semaines d'intervalle afin de détecter une éventuelle évolution du taux d'anticorps chez l'animal avorté.

En bovin, la recherche porte sur trois pathologies abortives principalement : la Salmonellose par bactériologie, la Chlamydie et la Fièvre Q par sérologie. Elargir les recherches pourrait également permettre d'améliorer le diagnostic.

- + **Salmonellose (112 analyses) :** la totalité des analyses sont négatives en Salmonellose. Cette pathologie affecte très peu les bovins. Sa recherche ne paraît donc pas nécessaire en routine.
- + **Fièvre Q et Chlamydie (130 analyses) :** comme évoqué précédemment, la sérologie avec un seul prélèvement le jour de l'avortement apporte rarement un diagnostic fiable.

La proportion d'animaux séronégatifs est très élevée, et peu d'animaux sont fortement positifs. 10% des animaux sont positifs à la Fièvre Q et 32% à la Chlamydie, mais sans qu'il soit possible d'établir un lien direct avec l'avortement.

+ Saisonnalité des avortements

La saisonnalité est moins marquée qu'en élevage ovin mais on observe tout de même un **pic d'avortements en Aout / Septembre / Octobre** (46% des avortements), qui correspond également à un pic de vêlage chez les éleveurs laitiers.



+ QUE FAIRE EN CAS D'AVORTEMENTS ?

- + **Isoler l'animal avorté** : il est potentiellement source de contamination
- + **Nettoyer/Désinfecter** le local où l'animal a mis bas pour éviter la contamination d'autres animaux.
- + **Déclarer/Prélever** : Appeler le vétérinaire et conserver le placenta et l'avorton pour réaliser des analyses. Bruler ou mettre à l'équarrissage les déchets une fois les prélèvements effectués.
- + **Ecarter le lait** des animaux avortés en élevage laitier jusqu'à la connaissance des résultats d'analyses.
- + **Enregistrer/Notifier** : inscrire le numéro de l'animal, l'âge, la date d'avortement et le mois de gestation dans le carnet sanitaire. Pour les avortements bovins de plus de 7 mois de gestation, le notifier à l'organisme chargé de l'identification.

+ QUELLES ÉVOLUTIONS POSSIBLES ?

Les résultats montrent les limites des diagnostics sérologiques et bactériologiques. L'utilisation du diagnostic bactériologique seul est très efficace pour la Salmonellose, en revanche pour les autres maladies (Chlamydie et Fièvre Q), la sensibilité du test est relativement faible.

Coupler l'utilisation de la PCR avec une analyse sérologique permet d'affiner le diagnostic et de diminuer le nombre de causes d'avortement indéterminées. Cependant, les méthodes utilisées (choix des matrices, recours aux analyses de mélanges...) doivent encore faire l'objet de validation.

Dans l'attente de ces évolutions, la FRGDS maintiendra son action en l'état car elle permet, avec l'aide des vétérinaires et des éleveurs de maintenir une surveillance des avortements de haut niveau, aussi bien pour la Brucellose que pour les autres maladies abortives.

Marceline PEGLION - FRGDS PACA





Pourquoi vermifuger régulièrement les chiens de troupeaux ovins ?



Il convient d'être particulièrement vigilant vis à vis de 3 cestodoses larvaires principalement chez le mouton, maladies parasitaires incurables provoquées par le développement de larves de 3 ténias différents du chien. Un déparasitage régulier est obligatoire.

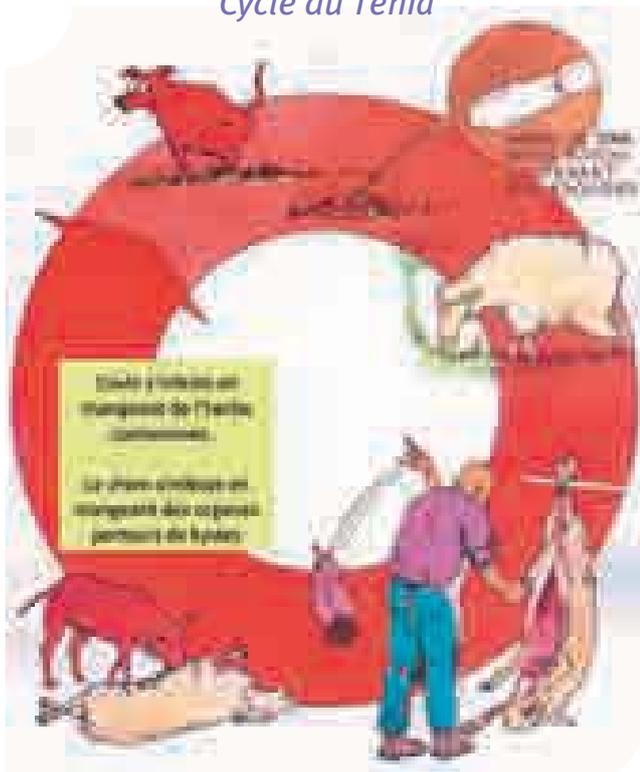
+ CYCLE DU TÉNIA

Le chien infesté héberge dans son intestin des ténias adultes. Il évacue avec ses excréments des anneaux de ténias remplis d'œufs. Ces œufs résistent de nombreux mois dans le milieu extérieur et peuvent donc contaminer prairie et foin.

Quand l'ovin ingère ces œufs, ceux-ci se transforment en larves dans l'organisme de l'ovin avec des localisations et des formes particulières selon l'espèce de ténia (3 espèces principales) :

+ **Le Ténia à Cysticerque** et **le ténia à Cœnure** sont des grands ténias dans l'intestin du chien (environ 1 mètre) et les anneaux sont bien visibles dans les crottes du chien.

Cycle du Ténia



+ **Le ténia Echinocoque** responsable des kystes hydatiques, est petit et ses anneaux ne sont pas visibles ; **c'est ce ténia qui est dangereux pour l'homme.**

+ LA CYSTICERCOSE

La cysticercose hépato-péritonéale : les larves se développent en "boules d'eau" sur le foie et sont à l'origine de cicatrices blanchâtres à sa surface, ce qui entraîne des saisies très fréquentes de foies d'agneaux à l'abattoir ; en cas d'infestation massive on peut retrouver de nombreuses boules d'eau dans la cavité péritonéale entraînant une saisie totale de la carcasse.



Ne pas confondre cette cysticercose du foie avec la ladrerie ou cysticercose musculaire des bovins (pouvant entraîner des saisies de carcasse), qui est due au ténia de l'Homme (ver solitaire).

+ LA COENUROSE OU TOURNIS

La cœnurose : le développement de kystes larvaires sur le cerveau et parfois dans la moelle épinière est responsable de la maladie plus connue sous le nom de "tournis" : les animaux atteints se mettent à tourner en rond ou à pousser au mur jusqu'à la mort ; il n'y a pas de traitement. Cette maladie touche particulièrement des **agnelles** et des **jeunes brebis**.

Quand le cœnure est localisé dans la moelle épinière, des signes de paralysie sont présents et dépendent de l'endroit où la moelle épinière est touchée.

+ L'HYDATIDOSE OU ECHINOCOCCOSE

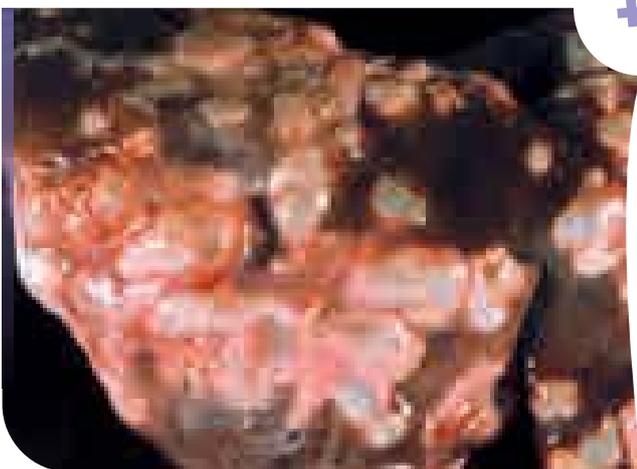
L'Hydatidose : de loin la plus grave (car elle peut aussi atteindre l'Homme) ; les animaux présentent des kystes souvent volumineux et encastrés dans le foie ou le poumon : ces lésions sont **irréversibles**.

Cette maladie touche les **brebis adultes** et ces lésions sont souvent découvertes à l'abattoir, sur les brebis de réforme.

Quand les lésions sont aussi importantes, les signes cliniques dépendent de la localisation des kystes (foie ou poumon). On peut donc observer soit un amaigrissement ou des problèmes respiratoires mais aucun signe réellement caractéristique : c'est l'autopsie qui permettra de faire le diagnostic.

L'Homme se contamine au contact du chien qui peut porter des œufs de ténia sur son pelage (en particulier le train postérieur) ou sur sa langue car il se lèche ; il faut donc bien se laver les mains avant de manger pour éviter d'ingérer des œufs de ténia Echinocoque.

 *Attention ce sont les enfants qui risquent le plus d'attraper cette maladie : kystes aux poumons au foie et parfois aussi au cerveau. Il n'y a pas de traitement médical d'où la nécessité d'une opération chirurgicale.*



Kystes hydatiques



Ne pas confondre l'hydatidose avec l'Echinococcose alvéolaire due à un ténia du renard et des carnivores domestiques dont l'hôte intermédiaire est un petit rongeur (campagnol). L'Homme s'infeste au contact du chien parasité ou en mangeant des aliments souillés par le renard (baies).

+ UNE PRÉVENTION SIMPLE

Pour ces trois maladies, il existe pourtant une prévention simple et très efficace : la vermifugation des chiens de l'exploitation avec une spécialité contenant du **Praziquan-
tel** (dose de 50 mg/10kg), seule molécule réellement efficace contre les ténias ; *tous les vermifuges pour chien ne se valent pas* ; cette vermifugation doit être réalisée tous les quatre mois en prévention simple.

Les chiens vermifugés doivent être laissés à l'attache pendant 48h et les crottes doivent être ramassées et brûlées.



Pourquoi vermifuger régulièrement les chiens de troupeaux ovins ?

Pour les éleveurs transhumants, **la vermifugation** des chiens avant la montée et à la descente d'alpage **est impérative**.

Sachez que dans certains troupeaux, ces cestodoses larvaires sont en recrudescence ; cela est probablement dû à la présence permanente des chiens de protection qui ont un accès facile et continu aux carcasses d'agneaux ou de brebis, particulièrement en alpage, en colline ou sur parcours, lieux où le berger ne repère pas toujours rapidement les animaux morts. Dans les cas où les facteurs de risque sont importants et où les cestodoses larvaires ont été diagnostiquées, il est conseillé de **vermifuger les chiens tous les 2 mois**.

Hormis la présence d'anneaux de ténias dans les crottes de chien, il n'y a pas ou peu de signes cliniques chez le chien ; en cas d'infestation massive, il peut y avoir

de l'amaigrissement et un poil terne ; parfois cette infestation peut provoquer chez le chien des démangeaisons anales, d'où le signe du traîneau : le chien se traîne le postérieur par terre (mais ce signe n'est pas caractéristique car il existe également en cas d'infection des glandes anales).

C'est pourquoi cette vermifugation des chiens de troupeaux doit être systématique.

Attention, ne pas confondre ces cestodoses larvaires avec le Ténia ou Moniezia des agneaux qui peut engendrer des retards de croissance et diarrhées chez les agneaux : présence des anneaux de ténia qui ressemblent à des grains de riz dans les crottes des agneaux).

Jean-Luc CHAMPION - GDS 04



La fièvre Q ovine: Quel niveau d'excrétion après mise-bas ?



L'année dernière, un sondage sérologique Fièvre Q avait été réalisé afin d'estimer la proportion d'animaux séropositifs dans les troupeaux ovins et caprins (résultats dans le "Santé des Elevages 2011"). Pour faire suite à ce sondage sérologique, des Écouvillons Vaginaux (EV) ont été effectués après mise-bas afin de déterminer le niveau d'excrétion des microbes de la fièvre Q après une mise-bas normale chez les ovins dans les troupeaux sondés.

Ce sondage a concerné **10 troupeaux des Alpes de Haute Provence** et **16 troupeaux du Var**. Au total, **469 écouvillons vaginaux** de brebis ont été effectués dans **26 troupeaux**. Soit en moyenne **18 écouvillons** par troupeau (6 sur primipares de 2 ans, 6 sur des brebis de 3-4 ans et 6 sur des brebis de 5 ans et plus).

Les écouvillons ont été réalisés en moyenne 6 jours après mise bas dans les Alpes de Haute Provence et 20 jours dans le Var.

+ UNE FAIBLE EXCRÉTION CHEZ LES BREBIS

Les analyses réalisées sont des PCR quantitatives, permettant d'estimer le nombre de microbes présents sur l'écouvillon. Les résultats sont regroupés en 3 classes : négatifs (douteux compris), excréteurs (entre 100 et 10000 germes par EV) et fortement excréteurs (plus de 10000 germes par EV).

Excrétion	Nullé ou Douteuse	Moyenne (100 à 10000)	Forté (>10000)
Caprins	73%	19%	8%
Ovins	89%	8%	3%

Cette étude montre que les brebis sont relativement peu excrétrices alors que nos troupeaux ovins sont tous sérologiquement positifs (1/3 des animaux en moyenne).

+ COMPARAISON AVEC LES CAPRINS

Le pourcentage d'animaux séropositifs chez les caprins est le même que chez les ovins (1/3 des animaux) mais il y a plus d'excrétion chez les chèvres.

Il y a autant de troupeaux excréteurs en ovins qu'en caprins (38% versus 36%), mais **il y a 2,5 fois plus de chèvres excrétrices et l'excrétion est environ 2 fois plus forte chez les chèvres.**

A noter également que même s'il y a beaucoup moins d'avortements chez les chèvres que chez les brebis, la Fièvre Q est la 1^{re} cause abortive en caprins alors que seulement 4% des avortements ovins sont dus à cette maladie dans notre région.

Jean-Luc CHAMPION
vétérinaire conseil GDS 04





La vasectomie du bélier : un outil pour grouper l'agnelage



Dans nos élevages extensifs, le bélier vasectomisé est une bonne solution pour simplifier l'effet bélier et réussir des agnelages groupés.

+ L'EFFET BÉLIER

Outre la préparation alimentaire (flushing) ou l'utilisation de méthodes artificielles comme les éponges ou la mélatonine, il existe une méthode efficace dénommée l'effet mâle ou effet bélier.

Après une séparation d'au moins un mois, l'introduction de béliers dans un lot de brebis sans activité ovulatoire, induit une ovulation dans les 2 à 4 jours qui suivent chez une grande partie des brebis. Ce cycle d'ovulation est court et silencieux puis il est suivi 17 jours plus tard (durée du cycle normal de la brebis) d'une deuxième ovulation généralement associée à un comportement de chaleurs avec à la clé une saillie fécondante.

Tous les sens de la brebis sont impliqués dans l'effet bélier (odorat, vue, ouïe, toucher) **la réponse ovulatoire maximale est toujours obtenue lorsqu'il y a contact physique entre la brebis et le bélier.**

Donc 21 jours avant la date de la lutte, on a tout intérêt à mettre au contact direct des brebis un ou plusieurs mâles dans le but de provoquer l'ovulation sans les féconder (afin d'éviter un agnelage précoce en montagne). Pour cela il est conseillé de disposer d'un bélier vasectomisé.

+ QU'EST-CE QU'UN BÉLIER VASECTOMISÉ ?

C'est un bélier qui garde ses caractères de mâle mais chez qui les canaux déférents qui conduisent les spermatozoïdes du testicule au pénis ont été ligaturés au cours d'une intervention chirurgicale. Ce bélier sera donc stérile et servira de "boute en train" pour déclencher les chaleurs des brebis mais sans les féconder.



*Lors de l'introduction du lot de béliers fertiles, il est préférable de retirer le bélier vasectomisé qui se comporte comme un bélier normal. A ce titre, il doit faire l'objet d'un dépistage sérologique *B. ovis* annuel, comme les autres béliers du troupeau.*

+ COMMENT PRATIQUE-T-ON LA VASECTOMIE ?

C'est une opération réalisée par le vétérinaire sous anesthésie générale. Le bélier, au préalable mis à la diète, est placé sur le dos pour l'intervention.



Vasectomie : Isolement du canal déférent

Après rasage et désinfection du haut du scrotum (zone opératoire), le vétérinaire pratique une ouverture de 5 cm sur le cordon, l'isole, repère le canal déférent, et le sectionne. La même opération est ensuite réalisée sur l'autre canal déférent.

Pour finir, la peau est suturée et le bélier est mis sous antibiotiques afin de prévenir tout risque d'infection. Il faut ensuite isoler le bélier opéré pendant quelques jours.

Attention ! Après la vasectomie, le bélier peut rester fertile encore pendant environ 3 semaines à cause des réserves de sperme contenues dans l'ampoule spermatique.

Cette intervention réalisée par le vétérinaire sous anesthésie locale ou générale, permet à l'éleveur d'avoir à disposition, pendant plusieurs années, un bélier "souffleur" qui va favoriser la mise en chaleur synchronisée des brebis avant l'introduction des mâles fertiles.

Bernard Leterrier
vétérinaire conseil du GDS 05





La Besnoitiose Bovine : vers la maîtrise de la maladie



Depuis l'identification de la maladie dans la région en 2005, les GDS et la FRGDS ont constamment mené des actions pour apporter des conseils aux éleveurs face à cette maladie émergente et très mal connue. Ce travail porte ses fruits avec une prise de conscience nationale du problème et la mise en œuvre d'actions concrètes.

FOCUS SUR LE CHAMPSAUR

Le Champsaur est une zone d'élevage bovin très importante de la région, les premiers cas de Besnoitiose y ont été diagnostiqués il y a plus de 6 ans. Pourtant, contrairement à d'autres zones, l'ensemble des exploitations ne semble pas avoir été touché.

Un dépistage sérologique volontaire a donc été proposé aux éleveurs d'une vingtaine de communes à l'occasion de la prophylaxie. **47 éleveurs** ont participé pour un total de près de **3000 bovins** dépistés.

Les résultats ont révélé une situation moins alarmante que dans d'autres secteurs de la région :

- + plus de la moitié des cheptels est entièrement négative et seuls 10% des cheptels ont plus de 20% d'animaux séropositifs
- + deux cheptels voisins peuvent être dans des situations épidémiologiques très différentes
- + dans les cheptels laitiers, le pré-troupeau (génisses) est parfois indemne alors que 70 % des laitières sont positives
- + il n'y a pas de lien évident entre pourcentage d'animaux séropositifs et nombre d'animaux malades

Il est probable que l'aide financière pour l'élimination des animaux malades et porteurs



bovin en phase de sclérodémie

de kystes proposée par le Conseil Général et le GDS des Hautes-Alpes depuis plusieurs années ait permis de ralentir la diffusion de la maladie. S'il paraît judicieux pour les cheptels où il y a peu d'animaux séropositifs de les éliminer, la gestion des cheptels fortement touchés est plus délicate. L'élimination rapide des animaux malades est dans tous les cas la règle de base.

Cette étude financée par le Conseil Régional Provence Alpes Côtes d'Azur, l'Etat (Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire), le GDS 05 et la FRGDS a coûté près de 30 000€. Elle devrait se poursuivre en 2013 dans le cadre d'études nationales menées par GDS France.

LES OBJECTIFS NATIONAUX

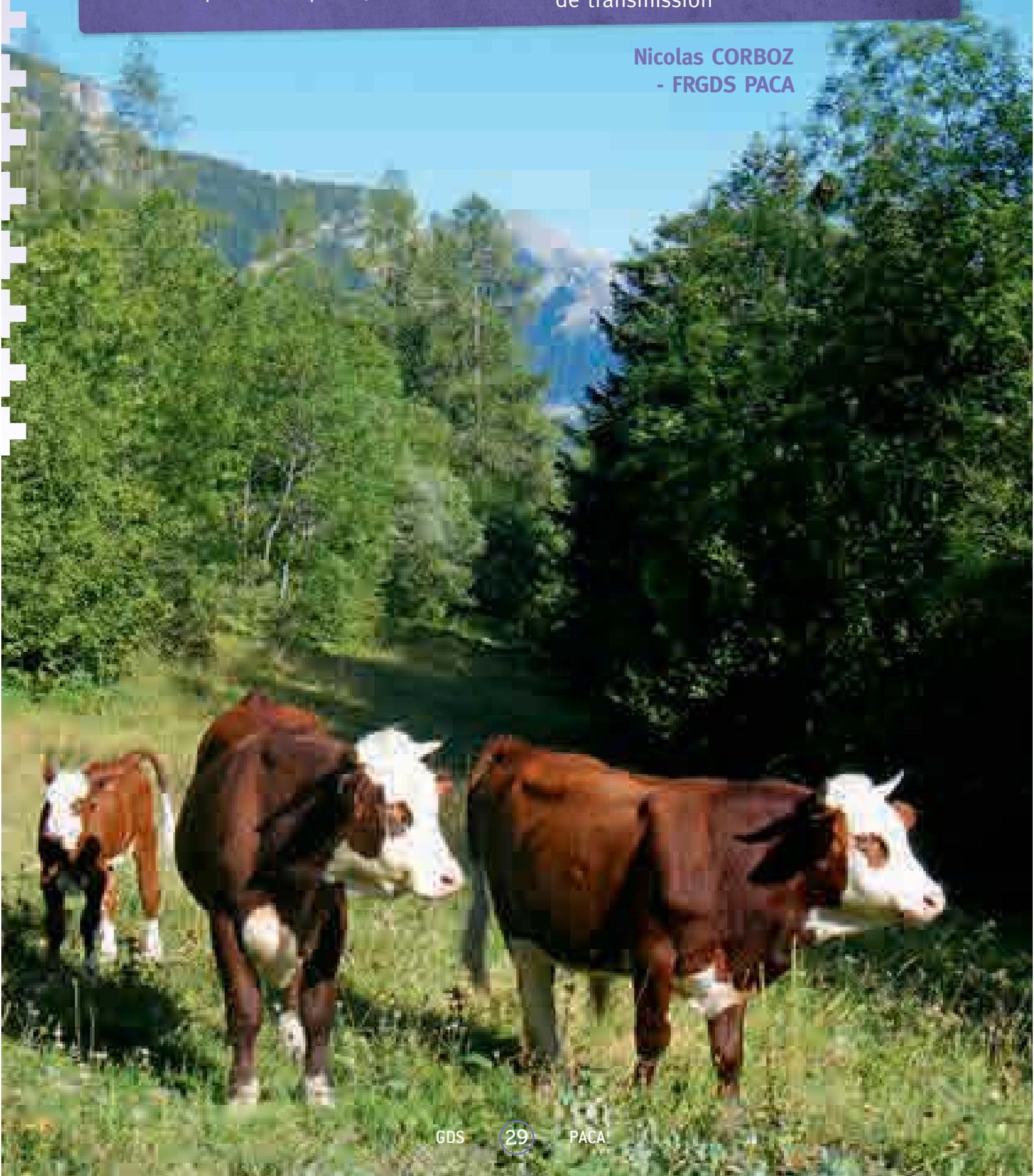
Plusieurs études nationales ont été lancées, financées par la Caisse Nationale de Solidarité Santé Animale. Elles ont pour objectifs :

- + d'améliorer les outils de diagnostic afin de pouvoir dépister de façon certaine les animaux atteints par la maladie
- + de tester les possibilités d'assainissement des cheptels faiblement positifs et de maintenir le statut indemne
- + de tester des méthodes de maîtrise de la maladie dans les cheptels fortement touchés

+ Ce qu'il faut retenir

- + La Besnoitiose se gère avant tout au niveau du cheptel
- + Isoler et éliminer rapidement les animaux malades (phase d'œdème ou de sclérodémie = peau d'éléphant)
- + Dépister les porteurs de kystes oculaires et les réformer préférentiellement, éviter de les mélanger en estive
- + Une distance de quelques centaines de mètres entre animaux porteurs et animaux sains réduit très fortement les risques de transmission

Nicolas CORBOZ
- FRGDS PACA





IBR : assainir maintenant, pour anticiper les évolutions nationales de demain

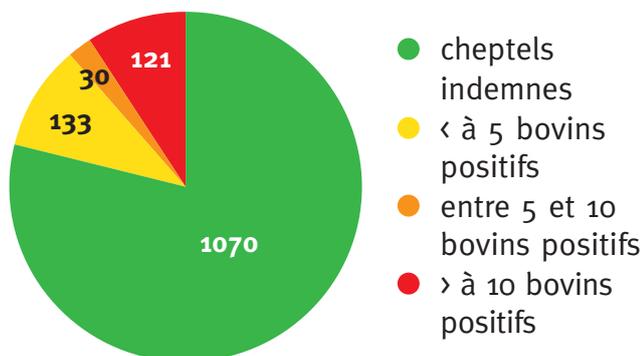


Malgré une amélioration de la situation en PACA, celle-ci reste préoccupante dans certains départements. Cette situation est d'autant plus inquiétante que la réglementation de l'IBR est susceptible d'évoluer dans un futur proche.

+ PACA : DES SITUATIONS QUI DIVERGENT D'UN DÉPARTEMENT À L'AUTRE

La région PACA compte environ **7350 bovins positifs** (18% des animaux) répartis dans **284 cheptels** (21% des troupeaux).

- + Les **Bouches-du-Rhône** comptent près de **6000 bovins positifs** (33% des animaux) répartis dans **118 cheptels** (45% des troupeaux). Ce sont principalement des manades où la vaccination généralisée est pratiquée afin de limiter la circulation virale.
- + Les **Alpes de Haute-Provence** comptent presque **760 bovins positifs** (6% des animaux) répartis dans **97 cheptels** (35% des troupeaux).
- + Les **Hautes-Alpes** comptent environ **500 bovins positifs** (2% des animaux) répartis dans **47 élevages** (8% des troupeaux).
- + Le **Var**, le **Vaucluse** et les **Alpes Maritimes** rassemblent **65 bovins positifs** (2% des animaux) répartis dans **22 cheptels** (10% des troupeaux).



Répartition des cheptels de PACA en fonction de leur situation IBR

Depuis la mise en place de la prophylaxie obligatoire de l'IBR en 2007, on observe en PACA une stagnation du nombre de troupeaux infectés, malgré une diminution du nombre de bovins positifs.

+ ASSAINIR ET PROTÉGER LES TROUPEAUX

L'assainissement des troupeaux passe d'abord par un **respect strict des délais de rappel de vaccination** puis par **l'élimination des positifs**.

Un fois assaini, il est primordial de protéger son troupeau d'une réintroduction du virus, en **isolant et en contrôlant par sérologie** les animaux introduits. Les contaminations se faisant également lors des mélanges, il est important que les responsables d'alpages **réglementent l'accès aux alpages** pour les animaux infectés.

Près de **60% des troupeaux infectés ont moins de 10 bovins positifs dans leur troupeau**. Pour ces derniers, l'assainissement serait possible en 2 ou 3 ans maximum. Par contre, **pour 40% des troupeaux qui ont plus de 10 bovins positifs**, l'assainissement sera plus difficile et ne se fera pas sans une réelle volonté des éleveurs.

La situation française en matière d'IBR étant relativement hétérogène, certains départements expriment clairement leur volonté d'avancer sur l'assainissement en IBR et d'obtenir la reconnaissance européenne du plan de lutte français.

+ ÉVOLUTIONS DE LA PROPHYLAXIE OBLIGATOIRE DE L'IBR

Un groupe de travail national travaille sur l'évolution de l'arrêté ministériel de 2006 qui règlemente la prophylaxie obligatoire de l'IBR en France. **L'objectif de cette démarche est d'accélérer l'assainissement des troupeaux en IBR.** Pour ce faire, un certain nombre de mesures ont été listées et feront l'objet d'une étude de faisabilité avant leur mise en place :

- + Abaissement de l'âge de dépistage des animaux en prophylaxie ;
- + Interdiction de vente des animaux positifs pour l'élevage.

Même si ces mesures ne sont pas encore à l'ordre du jour, **un renforcement de l'application des mesures réglementaires existantes** (contrôle renforcé de la vaccination des animaux positifs notamment) est à prévoir.

+ RECONNAISSANCE EUROPÉENNE DU PLAN DE LUTTE FRANÇAIS

L'Association pour la CERTification en Santé Animale (A.CER.S.A.) a établi un cahier des charges national permettant aux éleveurs qui le souhaitent de bénéficier d'une appellation certifiant le statut indemne d'IBR ou contrôlé en IBR de leur troupeau.

En PACA, 31% des éleveurs ont fait cette démarche et bénéficient ainsi d'une appellation IBR. Par ailleurs, 50% des troupeaux de PACA pourraient bénéficier d'une appellation IBR par un simple engagement de l'éleveur.

L'appellation IBR est nationalement reconnue. Au niveau européen, le seul le plan

de lutte reconnu est le plan allemand. **Pour que la France bénéficie également de la reconnaissance européenne de son plan de lutte, quelques aménagements doivent être apportés au protocole national** afin que ce dernier soit compatible avec le protocole européen.

Les aménagements de notre plan de lutte porteraient sur les modalités d'acquisition de la qualification, le maintien de la qualification en élevage laitier et la gestion des suspensions.

Les principaux points du cahier des charges susceptibles de changer seraient les suivants (sous réserve) :

- + Pour les allaitants : un allongement de la période minimale d'acquisition de la qualification à 5 mois (au lieu de 3 mois actuellement) et un abaissement de l'âge de dépistage à 12 mois (avec prélèvement des mâles)
- + Pour les laitiers : soit un allongement de la période minimale d'acquisition, soit un prélèvement sérologique des animaux non testés dans le lait de grand mélange.
- + Une gestion identique des suspensions quel que soit le nombre de bovins positifs (si 1 bovin positif ou moins de 1% du cheptel, le protocole de requalification rapide ne sera plus possible)

“L'eupéanisation” du cahier des charges français est prévue pour début 2013.

Nous devons anticiper le durcissement de la réglementation et de l'accès à une qualification IBR. Il est donc important d'acquérir cette qualification rapidement pour les éleveurs qui le souhaitent.

**Carine VILARDELL - GDS 04
Marceline PEGLION - FRGDS PACA**





Une maladie émergente en Europe : la maladie de Schmallenberg



En septembre 2011, des cas inexplicables de diarrhées aiguës avec fièvre et baisse de production laitière sont observés sur des bovins aux Pays-Bas et en Allemagne. Un virus jusqu'alors inconnu est identifié : le virus de Schmallenberg, proche du virus Akabane qui frappe des ruminants en Australie et au Japon.

+ DES SYMPTÔMES BÉNINS SUR LES ADULTES MAIS PLUS GRAVES SUR LES FŒTUS ET LES NOUVEAUX NÉS

En janvier 2012, les premiers cas cliniques apparaissent sur des ovins, puis sur des bovins et dans une moindre mesure sur des caprins.

Ils se manifestent par des malformations, des avortements et des mortinatalités pouvant atteindre **5 à 50% des animaux** d'une exploitation selon les cas.

Les signes cliniques les plus caractéristiques sur les agneaux sont **des blocages des articulations, des torticolis et absence ou réduction du cerveau**. Sur les veaux et les cabris, les signes cliniques sont identiques.



Agneau malformé : torticollis



Agneau malformé : arthrogrypose

+ HYPOTHÈSES SUR L'ORIGINE DE LA MALADIE

Il s'agit d'une maladie vectorielle : la contamination se fait essentiellement par l'intermédiaire d'un insecte de type culicoïde comme pour la FCO. L'origine la plus probable est l'arrivée de ce virus hébergé par un insecte lors d'un transport maritime dans un des grands ports du nord de l'Europe. Sa diffusion est rapide et massive.

+ LA PÉRIODE A RISQUE

La contamination de la brebis au cours du 2^e mois de gestation et de la vache au cours du 4^e mois provoque des cas d'avortements et surtout des malformations.

Par conséquent, selon la présence de vecteurs contaminés au printemps ou à l'automne 2012, des cas pourraient être observés aux cours des mises-bas suivantes.

⊕ LE DIAGNOSTIC

Il repose essentiellement sur l'observation des symptômes sur les femelles (avortements) et sur les nouveau-nés (malformations). Le diagnostic est possible par isolement du virus (PCR) à partir du cerveau de l'avorton ou de sang de la mère. Un test sérologique sur le sang du nouveau-né ou de la mère (méthode Elisa) est aujourd'hui opérationnel. L'immunité contre cette maladie serait solide et durable.

Aucune solution curative ou préventive n'existe actuellement. Un vaccin est en cours d'élaboration. Les recommandations nationales sont le diagnostic, la déclaration et le recensement des cas observés.

Bernard LETERRIER
vétérinaire conseil GDS 05





L'acidose ruminale de la chèvre



L'acidose ruminale a pour origine un déséquilibre alimentaire. Elle provoque des chutes de production et favorise l'expression d'autres pathologies pouvant entraîner de la mortalité.

L'acidose ruminale se développe principalement lors d'un excès d'aliments riches en amidon ou avec des aliments trop peu riches en fibres. Elle entraîne une modification de la flore ruminale et il en résulte une acidification plus ou moins forte du contenu ruminal. L'acidose aiguë s'exprime par une chute brutale de la lactation, un arrêt de la motricité ruminale et une diarrhée accompagnée de troubles digestifs. Les signes de l'acidose chronique sont moins évidents. La motricité ruminale est ralentie, l'appétit est capricieux et des épisodes de diarrhée peuvent survenir.

+ L'ACIDOSE FAVORISE L'APPARITION DE NOMBREUSES MALADIES

La forme aiguë d'acidose est souvent mortelle. L'acidose chronique peut favoriser l'expression de maladies digestives comme le parasitisme (strongles...), l'entérotoxémie ou des maladies chroniques comme la paratuberculose.

Par ailleurs, elle peut induire une carence en vitamine B1 qui provoque des troubles nerveux, c'est la nécrose du cortex cérébral.

La majorité des cas d'enterotoxémie chez les caprins font suite à un épisode d'acidose ruminale. On observe une diarrhée très liquide, parfois sanguinolente, accompagnée de douleurs abdominales et d'une forte hyperthermie. Des convulsions ou une phase de coma peuvent précéder la mort. Le cadavre gonfle rapidement et les muqueuses sont violacées.

+ DES CIRCONSTANCES D'APPARITION MULTIPLES

Le début de lactation est une période critique, car les apports énergétiques de la ration sont en progression pour une faible capacité d'ingestion. L'acidose ruminale peut néanmoins survenir à tout moment du cycle de production. Elle est souvent liée à un déséquilibre de la ration (excès de sucres ou insuffisance de fourrage). Le mode de distribution de la ration a également son importance. Les concentrés en salle de traite sans apport préalable de fourrage provoqueront des pics réguliers d'acidose. Enfin tout changement brutal de la ration peut avoir pour conséquence une acidose (augmentation des concentrés, mise au pâturage rapide, changement de parcelle).

+ COMMENT ÉVITER L'ACIDOSE ?

- + *Distribuer du fourrage grossier avant le concentré.*
- + *Fractionner la ration de concentré en plusieurs repas par jour (max 400 g/distribution).*
- + *Transitions alimentaires progressives.*
- + *Apport de bicarbonate dans la ration en cas de nécessité (10 g/animal/jour).*

Benjamin DELTOUR - GDS 26

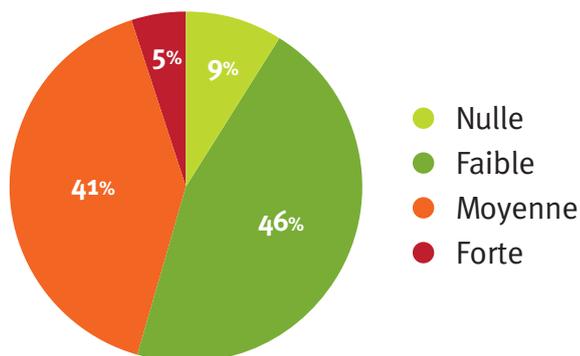
Le parasitisme ovin et caprin en vaucluse en 2012



+ RÉSULTATS PARASITISME OVIN

59 analyses coprologiques ont été réalisées dans 40 troupeaux ovins du département du Vaucluse entre septembre 2011 et août 2012.

+ Répartition des troupeaux ovins en fonction du degré d'infestation en strongles digestifs

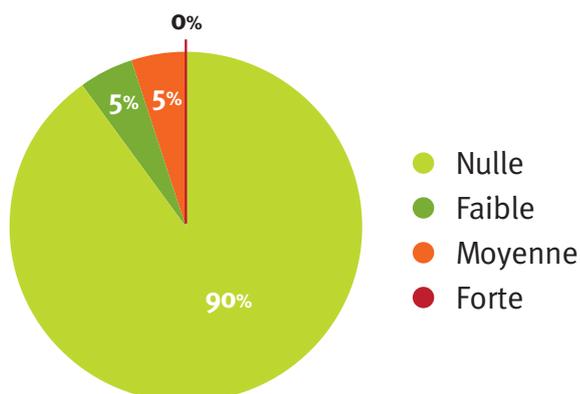


55% des troupeaux ne sont pas ou peu infestés et il n'y a aucune infestation massive en strongles gastro-intestinaux.

5% des troupeaux présentent une infestation forte nécessitant un traitement systématique.

Pour les 41% des troupeaux ayant une infestation moyenne, le traitement dépend de l'époque, du stade physiologique et surtout de l'état des animaux (en particulier, amaigrissement, laine sèche et terne et présence de diarrhées).

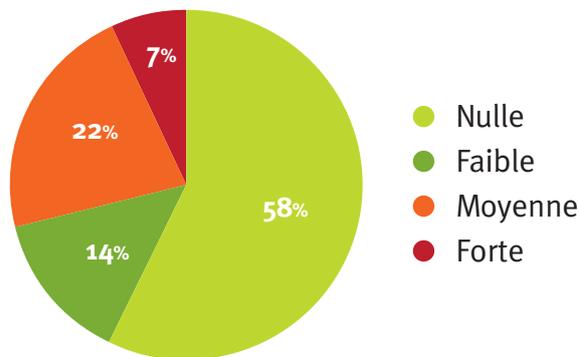
+ Répartition des troupeaux ovins en fonction du degré d'infestation en strongles pulmonaires



Seulement 10% des troupeaux sont parasités par des strongles pulmonaires.

En cas d'analyses positives et s'il y a des problèmes de toux, le traitement est préconisé.

+ Répartition des troupeaux ovins en fonction du degré d'infestation en petite douve



En cas de parasitisme dû à la petite douve, un traitement spécifique est préconisé dès l'infestation moyenne (soit environ 29% des troupeaux).

Autres Parasites : Sur les 59 analyses, 8 cas de Ténia à Moniezia et aucun cas de Grande Douve ont été dépistés.

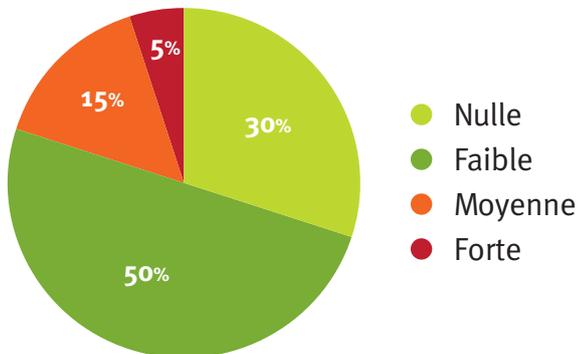
Les ténias sont particulièrement pathogènes chez les jeunes animaux (agneaux à l'herbe ou agnelles en 1^{re} saison de pâture).

+ RÉSULTATS PARASITISME CAPRIN

40 analyses coprologiques ont été réalisées dans 22 troupeaux caprins du département du Vaucluse entre septembre 2011 et août 2012.



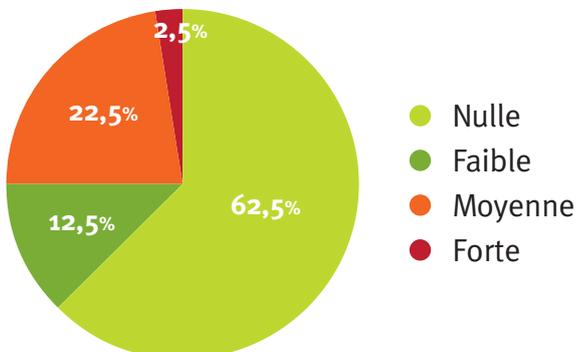
+ Répartition des troupeaux caprins en fonction du degré d'infestation en strongles digestifs



80% des troupeaux ne sont pas ou que peu infestés et il y a 5% d'infestation forte en strongles gastro-intestinaux nécessitant impérativement un traitement.

Pour les 15% des troupeaux ayant une infestation moyenne, le traitement dépend de l'époque, du stade physiologique et surtout de l'état des animaux (en particulier, amaigrissement, poils ternes et présence de diarrhées).

+ Répartition des troupeaux caprins en fonction du degré d'infestation en strongles pulmonaires



37,5% des troupeaux sont parasités par des strongles pulmonaires dont 25% moyennement ou fortement

En cas d'analyses positives et s'il y a des problèmes de toux, le traitement est préconisé.

Autres Parasites : Sur les 40 analyses, 2 cas de petite douve en infestation faible ont été dépistés, ainsi que la présence de 10 cas de Ténia à Moniezia (surtout pathogènes chez les chevrettes).

De plus il a été également été diagnostiqué 7 cas de Trichures et 13 cas d'Oxyures en infestation faible (vers peu pathogènes).

+ LES OESTRES

Attention l'Oestrose n'est pas dépistée par les analyses coprologiques.

Il s'agit de myiases c'est-à-dire de larves d'une mouche particulière appelée "Oestrus ovis" qui pond directement des petites larves au bord des narines du mouton ou de la chèvre en été.

Ces larves pénètrent dans les cavités nasales et les sinus, elles subissent 2 mues consécutives en devenant des larves de plus en plus grosses, le dernier stade est rejeté lors d'un éternuement sur le sol, se transforme en puppe qui s'enterre dans le sol et deviendra mouche 1 mois plus tard.

Il existe en début d'été un cycle court permettant toutes ces étapes et un cycle long d'hiver : les larves pondues en fin d'été restent au repos tout l'hiver dans les cavités nasales et font leurs mues au printemps suivant.

Les signes cliniques sont essentiellement du jetage et des éternuements, parfois on observe des petits filets de sang au bord des narines. C'est surtout une rhinite d'été mais aussi de fin d'hiver quand les larves reprennent leur activité.

Un traitement de choix avec une longue rémanence de 6 semaines est le "Closantel"

*commercialisé sous le nom de **SEPONVER** ou autre si associé avec d'autres antiparasitaires de la famille des Benzimidazoles (cf. plus loin), type **DUOTECH** ou **SUPAVERM**.*

Ce traitement est interdit sur les animaux laitiers dont les produits sont destinés à la consommation humaine, donc seulement possible en début de tarissement.

+ LES TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES

Il existe **3 grandes familles** d'antiparasitaires utilisés couramment dans notre région.

+ Les Benzimidazoles : les plus utilisés

Sont actifs surtout sur les strongles digestifs, mais aussi sur les ténias à Moniezia et les strongles pulmonaires (avec une moindre efficacité) et parfois à dose augmentée. Ce sont le SYNANTHIC ou OXFENIL, le PANACUR, le VALBAZEN ou DISTHELM, actif à triple dose sur la Petite Douve et l'HAPADDEX bien efficace sur la Petite Douve à double dose par rapport à la dose active sur les strongles digestifs.

A noter que SYNANTHIC ou OXFENIL et PANACUR peuvent être utilisés pendant la lactation pour les élevages laitiers ou fromagers.

Sur les **caprins** penser à effectuer soit une **double dose ovine** en 1 fois ou mieux la dose normale ovine 2 fois à 12 heures d'intervalle (matin et soir).

Dans tous les cas, il est préférable d'effectuer le drogage quand les animaux sont à jeun pour une meilleure efficacité.

+ Le Lévamisole

Ancien médicament, seul dans cette famille, actif sur strongles digestifs et partiellement

sur les strongles pulmonaires. Il est utilisé dans certaines régions quand apparaissent des résistances aux benzimidazoles. Il est économique.

+ Les Avermectines et apparentés

+ **Par voie orale** : sont actifs, soit sur les strongles digestifs et les œstres (type ORAMEC ou BAYMEC), soit actifs sur les strongles digestifs et pulmonaires (type CYDECTINE).

+ **Par voie injectable** : ils sont efficaces sur parasites internes et externes (3 types de médicaments) : IVOMEK (ou ses génériques), DECTOMAX, CYDECTINE.

Sont globalement actifs sur les strongles digestifs et pulmonaires, sur les œstres et les parasites externes (type Gale si 2 injections). **Sont** inactifs sur Ténias et Douves.

Leur différence tient principalement à la rémanence du produit.

A noter qu'il existe une CYDECTINE LA actif en 1 seule injection contre la Gale si l'injection est faite derrière l'oreille en un point bien précis donc délicat à réaliser.

De plus la CYDECTINE a l'avantage d'être peu écotoxique (faible toxicité sur les bousiers).

NB : Un bon traitement antiparasitaire est un traitement effectué à bon escient, c'est-à-dire effectué au bon moment (par rapport à l'infestation parasitaire et au risque de réinfestation), bien ciblé par rapport aux parasites (surveillance coprologique permettant de déterminer les parasites présents et le degré d'infestation) et bien conduit (choix du médicament et respect de la posologie).

Jean-Luc CHAMPION –
vétérinaire conseil GDS 84 - 04 - 83





La gestion des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) : mise en place de la collecte



La réglementation française : arrêté ministériel du 07 septembre 1999 dit que : comme toute entreprise, l'agriculteur est responsable de la gestion des déchets produits sur son exploitation.

Dans un élevage, on peut trouver deux types de déchets à risques :

- + Les déchets à risques toxiques et chimiques : ce sont les médicaments périmés, les flacons vides (ou presque vides) de médicaments, les thermomètres.
- + Les déchets à risques infectieux : ce sont d'après le décret du 06 novembre 1997, ceux qui représentent un risque infectieux et ceux qui relèvent des catégories suivantes sans forcément présenter un risque infectieux : les matériels coupants ou piquants jetables, en clair ce sont les aiguilles, les seringues, les lames de rasoir...

Par ailleurs, d'après l'arrêté de 1999, la durée entre la production de déchets infectieux dans un élevage et leur élimination est de trois mois.

+ LA TRAÇABILITÉ DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

C'est l'éleveur qui assume la responsabilité de ses déchets donc la mise en place d'un moyen d'élimination et doit s'assurer que toutes les étapes du regroupement à l'élimination des déchets se font correctement.

Pour cela, l'arrêté du 07 septembre 1999 prévoit :

- + Une convention entre l'éleveur et l'organisme (prestataire) qui assure l'élimination des déchets.
- + Un étiquetage des contenants.

- + Des bordereaux et bons de prise en charge fournis par le prestataire et qui assurent la traçabilité et doivent être conservés par l'éleveur 3 ans.

Plusieurs GDS en PACA ont déjà mis en place des partenariats avec des prestataires privés pour aider leurs adhérents à se mettre en conformité avec la réglementation.

Rappelons que le respect de cette mesure figure aussi dans la conditionnalité des aides.

Le GDS 84 a contacté la société SARIA à Beaucaire qui assure pour le Vaucluse, le ramassage des cadavres d'animaux. La société SARIA est d'accord pour mettre en place la prestation de collecte et de gestion des déchets de soins dans le cadre de son activité de ramassage des cadavres et ceci sans surplus financier.

Vous aurez juste à votre charge : le coût de la fourniture et de la destruction des contenants (fûts) facturé par la société SARIA à l'éleveur sera de :

- + **6 euros HT pour un fût de 1 litre**
- + **9 euros HT pour un fut de 4 litres**
- + **17 euros HT pour un fût de 30 litres**
- + **25 euros HT pour un fût de 60 litres**

La société SARIA établira une convention avec l'éleveur intéressé et fournira des bordereaux et des bons de prise en charge des déchets que vous devrez conserver 3 ans.

➕ EN PRATIQUE, SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ, LA MARCHE À SUIVRE EST LA SUIVANTE :

- 1 Contacter M. POZZOLINI Nicolas ou M^{me} BOUCHET Béatrice au 04 66 59 59 31 qui assureront votre inscription et traiteront votre demande de fûts. L'enlèvement d'un fût plein se fera au moment du ramassage des cadavres.
- 2 Lorsque votre fût sera plein, il faudra avertir M. GADIOLLET au 04 66 59 60 60 qui s'occupera de gérer les enlèvements.





La prophylaxie des petits ruminants



+ LES MODALITÉS DE LA PROPHYLAXIE EN 2013

Elles resteront identiques à celles appliquées en 2012, c'est-à-dire :

+ Pour les cheptels ovins viande : maintien du sondage annuel en prélevant :

- + 25% des femelles âgées de plus de 6 mois*
- + 100% des mâles non castrés de plus de 6 mois
- + 100% des ovins introduits depuis la dernière prise de sang

** Dans le cas des petits troupeaux (moins de 50 animaux), tous les animaux sont à prélever. A noter aussi que pour les troupeaux de moins de 200 animaux, il faudra en prélever au moins 50.*

+ Pour les cheptels laitiers ovins et caprins : maintien du prélèvement sur l'ensemble des animaux :

- + 100 % des animaux âgés de plus de 6 mois.

L'État maintiendra sa participation financière pour tous les éleveurs.

- + **0,38** € par prise de sang (cette participation est automatiquement déduite par le vétérinaire **pour les adhérents GDS** lorsque celui-ci établit la facture),

- + **0,31** € par recherche de Brucellose sur chaque prise de sang, versés directement au LDA 84 (soit une gratuité des analyses pour les éleveurs).

+ UN NOUVEL ARRÊTÉ BRUCELLOSE QUI SE FAIT ATTENDRE...

Son contenu est connu. La principale évolution réside dans l'allègement de la gestion des animaux positifs.

Il faudra que l'animal soit positif aux 2 tests (EAT et FC) pour que la DDPP donne suite.

Aussi, dans un premier temps, seul l'animal positif sera concerné (statut en cours de détermination) mais le troupeau conservera sa qualification.

Si cet animal est à nouveau positif aux 2 tests 6 semaines plus tard, alors le cheptel sera mis sous surveillance et la qualification suspendue.

+ RAPPEL À L'ATTENTION DES ÉLEVEURS LAITIERS ET FROMAGERS

Le choix de la période de prophylaxie peut être lourd de conséquences. En cas de résultat défavorable en cours de lactation, la DDPP suspend votre qualification et vous oblige à pasteuriser le lait avant transformation jusqu'à l'abattage de l'animal qui a réagi et/ou recontrôle favorable de l'ensemble du troupeau.

Profitez de la période de tarissement pour réaliser votre prophylaxie.

Les tarifs de prophylaxie 2013



Les éleveurs adhérents au GDS bénéficient d'une aide financière du Conseil Général, de l'Etat et du GDS pour les opérations de prophylaxie obligatoire.



RAPPEL : les tarifs faisant l'objet de la présente convention sont applicables aux éleveurs adhérents à condition que : le vétérinaire reste maître de fixer le jour et l'heure de ses interventions, que l'aspect collectif soit respecté, les animaux de l'exploitation rassemblés, que la contention soit correctement assurée et le paiement comptant de la participation de l'éleveur soit réalisé. Dans le cas contraire, les interventions seront réputées être exécutées dans des conditions non réglementaires. Le vétérinaire pourra demander à l'éleveur un supplément d'honoraires.

+ ESPÈCE BOVINE

(PROPHYLAXIE ANNUELLE ET OPÉRATIONS D'ACHATS ET DE SORTIES)

	Honoraire	Éleveur	Département Conseil Général	État
Visite exploitation en prophylaxie collective ou en achat/sortie	34,18	23,88	10,30	
Prise de sang en prophylaxie collective ou en achat/sortie : Recherche brucellose et/ou leucose et/ou IBR par animal	2,33	1,06	1,27	
Tuberculination : IDT simple par animal	2,25	1,04	1,21	
Traitement contre le varron (micro dose produit inclus)	1,26	1,26		
Déplacement en opération d'achat/sortie	Tarif du vétérinaire			

Les tarifs de prophylaxie 2013

+ ESPÈCES OVINES ET CAPRINES

(PROPHYLAXIE ANNUELLE ET OPÉRATIONS D'ACHATS)

	Honoraire	Éleveur	Département Conseil Général	État
Visite exploitation en prophylaxie collective caprine : Recherche brucellose et /ou tuberculose caprine (cas particulier)	34,18	21,18	13	
Visite d'exploitation en prophylaxie collective ovine ou mixte : Recherche brucellose	33,62	20,82	12,80	
Prise de sang en prophylaxie collective ovine/caprine	1,24	0,19	0,67	0,38
Visite d'exploitation ovine/caprine en opération d'achat	20,69	16,12	4,57	
Prise de sang ovin / caprin par animal en opération d'achat	0,54	0,09	0,45	
Tuberculination (caprin uniquement) : IDT par animal	2,25	1,21	1,04	
Déplacement pour IDT (caprin uniquement) / opération d'achat ovin/caprin	Tarif du vétérinaire			



Les adresses utiles

+ GDS Ovin, Caprin et Bovin 84

Maison de l'Agriculture
Chemin de la Machotte
Quartier les Moulins
84400 GARGAS
Tél. 04 90 74 47 40
Fax 04 32 52 17 53
m.bulot-langlois@fr.oleane.com

Tél. 04 88 17 88 22 / 24 / 25
(lignes directes techniciens)

+ FRGDS PACA

Route de la Durance
04100 MANOSQUE
Tél. 04 92 72 73 34
Fax 04 92 72 73 13
frgds.paca@wanadoo.fr

+ Direction Départementale des Territoires 84

Cité Administrative BP 1055
Cours Jean Jaurès
84099 AVIGNON CEDEX 09
Tél. 04 90 16 21 00

+ Laboratoire Départemental d'Analyses 84

285, Rue Raoul Follereau - BP 852
84082 AVIGNON CEDEX 2
Tél. 04 90 16 41 00
Fax 04 90 89 68 90
lda84@cgs84.fr

+ Les Bergers du Soleil (anciennement SOCAHP)

1 allée des Chênes
04200 SISTERON
Tél. 04 92 61 45 00
Fax 04 92 61 01 05

+ ARS (Délégation territoriale du Vaucluse)

Cité Administrative
Cours Jean Jaurès
84044 AVIGNON CEDEX 09
Tél. 04 13 55 85 50
Fax 04 90 86 64 00

+ Equarrissage SARIA

avenue Jean Monnet
30300 BEAUCAIRE
Pour toute demande d'enlèvement :
Ligne directe de 10h à 12h seulement
Tél. 04 66 59 60 60
Serveur vocal 24h/24 – 7 jours/7 :
Tél. 08 91 70 01 02

+ Direction Départementale de la Protection des Populations 84

Service Santé et Protection Animale
84905 AVIGNON CEDEX 09
Tél. 04 88 17 88 00 (standard)

+ Chambre Agriculture 84

Site Agroparc
84912 AVIGNON CEDEX 9
Tél. 04 90 23 65 65
Fax 04 90 23 65 45

+ E.D.E.R. Antenne 13/84

Maison des Agriculteurs
22, Avenue Henri Pontier
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Tél. 04 42 23 86 42
Fax 04 42 23 81 09

[WWW.FRGDS-PACA.ORG](http://www.frgds-paca.org)



Le site d'information
de la FRGDS et des
GDS de la région PACA

